

**Objet : Etude surveillée (règlement et inscription)**

Madame, Monsieur,

Une étude surveillée est proposée aux élèves, du lundi au vendredi de 16h45 à 18h00. Elle est assurée par deux enseignants : une étude pour les élèves de cycle 2 (CP CE1 CE2) et une étude pour ceux de cycle 3 (CM1 CM2).

Le coût de la séance a été fixé à 4,60 € .

Un appel sera fait à chaque début de séance. Ainsi, seules les séances effectuées seront facturées.

Toute étude commencée est due par la famille.

Les études occasionnelles sont possibles. Merci de prévenir systématiquement l'enseignant, par écrit, de toute modification.

**Durant l'étude surveillée**, l'enfant pourra :

- Poser des questions à l'enseignant sur les consignes ou les méthodes à suivre.
- Lire ou dessiner quand l'enseignant aura validé l'exécution des devoirs.

Mais, il devra, dès le début de l'étude :

- Sortir son agenda et toutes ses affaires de travail.
- Travailler dans le silence.
- Cocher son agenda au fur et à mesure de l'exécution des tâches.
- S'efforcer de terminer le travail demandé.
- Mettre à disposition de l'enseignant, tous les éléments qui lui permettront de contrôler l'avancée du travail.

Dans le même temps, l'enseignant :

- Veillera à créer toutes les conditions propices au travail : calme, conseil...
- Sollicitera l'élève à s'engager dans ses devoirs.
- Se mettra à la disposition des élèves en cas d'incompréhension de consignes, en cas de relâchement...mais ne pourra s'engager à faire réciter ou à vérifier toutes les leçons de tous les enfants.

A la maison, les parents :

- S'engageront à vérifier le travail effectué ou qui restera à effectuer par leur enfant.
- S'assureront que les leçons sont sues et feront relire la page de lecture en cycle 2.

Si vous souhaitez que votre enfant participe à l'étude surveillée de manière régulière, merci de compléter le talon d'inscription ci-dessous.

M. Luc Joly  
 Chef d'établissement

✂-----

<b>ETUDE SURVEILLEE 2017-2018 (fréquentation régulière)</b>							
---	--	--	--	--	--	--	--

Prénom et Nom de l'enfant : .....Classe : .....

Lundi		Mardi		Jeudi		Vendredi	
17h30	18h	17h30	18h	17h30	18h	17h30	18h

**Pour chaque jour de présence, cocher l'heure de sortie.**

En cas de nécessité, une garderie est possible jusque 18h30.

**Attention** : il n'y a pas d'étude surveillée les jours de vacances (vendredis 20 octobre, 23 décembre, 24 février, 21 avril et 6 juillet).

Votre enfant) sera repris(e), à l'heure indiquée, par l'une des personnes figurant sur le document « Autorisation pour reprendre les enfants »

Date :

Signatures des parents :